

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-9-2

Séance du vendredi 15 novembre  
2019

### **POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT DIVERSES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique en faveur du Sport en 2019,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9<sup>ème</sup>) lors de sa réunion du 27 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Alloue les subventions de fonctionnement telles que détaillées dans les tableaux joints en annexe 1 à 4, pour un montant global de 33 284 €,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
  - 14 525 € (annexe 1), pour les actions ci-après, seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102 :
    - 5 400 € en faveur de clubs sportifs participant à des compétitions internationales,
    - 5 625 € au titre de l'aide aux clubs sportifs,
    - 3 500 € pour l'organisation d'un Mercredi Sportif par le Club de Basket féminin les Panthères de Mulhouse dans le cadre de la féminisation de la pratique sportive,
  - 4 259 € (annexe 2), pour le fonctionnement des comités départementaux, seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102,
  - 12 000 € (annexe 3), pour l'organisation des mercredis de neige, seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102.
  - 2 500 € (annexe 4), pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives, seront imputés sur le programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25571 - 102 pour les actions suivantes :
    - 1 000 € pour l'aide à l'organisation d'une conférence sur l'emploi sportif,
    - 300 € pour l'aide à l'organisation du challenge Edouard Schuler de Judo,
    - 1 000 € pour l'aide à l'organisation des Courses DNA de COLMAR,
    - 200 € pour l'aide à l'organisation du Tournoi du Bollwerk de Badminton,
- ❖ Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité